

Commission permanente du 9 avril 2020

Jeudi matin, Christophe BÉCHU, Président d'Angers Loire Métropole, a réuni la Commission permanente de la Communauté urbaine par visioconférence. Cette instance regroupe l'ensemble des maires de l'Agglomération angevine et ses vice-présidents, auxquels a été associé Frédéric BÉATSE pour la minorité municipale d'Angers.

Lors de cette réunion, deux délibérations ont été adoptées à l'unanimité :

Angers Loire Métropole accorde une subvention de 100 000 € au Centre hospitalier universitaire d'Angers pour l'étude Hycovid

Lancé par le CHU d'Angers, en collaboration avec 36 autres établissements hospitaliers français, l'étude Hycovid a pour but d'établir, avec certitude et neutralité, l'impact de l'hydroxychloroquine sur le Covid-19. Au vu de l'urgence de la situation sanitaire, la Communauté urbaine octroie une subvention de 100 000 € au CHU d'Angers pour financer cette étude dont le coût total est de 850 000 €.

Angers Loire Métropole participe au projet de Fonds territorial « Résilience » à hauteur de 600 000 €

Afin de pallier aux graves conséquences sur le plan économique résultant de la situation actuelle en France, la Région a décidé de lancer un appel de fonds auprès des collectivités des Pays-de-la-Loire appelé Fonds territorial « Résilience ». Le Fonds territorial propose aux entrepreneurs, micro-entrepreneurs, TPE (Très petites entreprises) et structures de l'économie sociale et solidaire une avance remboursable d'un montant compris entre 3 500 et 10 000 € afin de répondre à leurs besoins de trésoreries. Dans ce cadre, Angers Loire Métropole verse une participation financière de 600 000 € à la Région des Pays-de-la-Loire, soit l'équivalent de 2 € par habitant.

Concernant le calendrier des manifestations, il a été décidé de suspendre l'ensemble des événements organisés sur le territoire de la Communauté urbaine jusqu'au dimanche 14 juin.

Les 29 maires d'Angers Loire Métropole ont également fait un point sur la seconde distribution de masques qui aura lieu demain vendredi dans les communes. Cette distribution s'inscrit dans le cadre de la commande groupée de 300 000 masques portés par la Ville d'Angers et la Communauté urbaine Angers Loire Métropole.

La commission permanente se réunira de nouveau sous ce même format le jeudi 23 avril.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM :

<http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.

Elle tient également lieu de Commission communautaire pour les Finances, les Ressources humaines et l'Informatique. Elle est composée du bureau exécutif (le président assisté des 15 vice-présidents), des maires délégués communautaires d'Angers Loire Métropole et de la première adjointe de la Ville d'Angers.

Une volonté de transparence

Les délibérations de la Commission Permanente n'ont pas de caractère public. Toutefois, si les décisions votées en Commission Permanente ne nécessitent pas d'être présentées lors des Conseils communautaires, leur contenu et leur portée concernent l'ensemble des habitants de l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle Angers Loire Métropole a décidé de publier sur son site internet l'intégralité de ces délibérations, qui feront opportunément l'objet d'un communiqué.

L'ensemble des décisions des Commissions Permanentes réalisées depuis juin 2014 sont désormais accessibles et consultables en ligne.